

Conseil Communautaire en date du 22 juin 2021

A la salle des fêtes de Montagney

Délégués présents :

Mmes HENRIET Lucie (Bard-lès-Pesmes), VEFOND (Courcuire), PHARISAT (Etrabonne), MAILLET-GUY (Lantenne-Vertière), JULIEN (Le Mouterot), THIELLEY (Marnay), SCHWEITZER (Marnay), ANTOINE (Mercey-le-Grand), SIFRE-FRANCOIS (Moncley), COQUARD (Ruffey-le-Château), CUINET (Tromarey).

MM. CREUX (Avrigney-Virey), DUMONT (Beaumotte les Pin), DUPONT Marc (Berthelange), FULE Johan (Bonboillon), JACQUOT Didier (Bresilley), BELUCHE (Brussey), DECOSTERD (Burgille), CUSSEY (Burgille), GAUTHIER (Chancey), LANDEAU (Chaumercenne), JOSSELIN Bernard (Chenevrey-et-Morogne), BIGOT (Chevigney-sur-l'Ognon), POURET Daniel (Corcondray), HUMBERT (Courchapon), BRAICHOTTE (Cugney) arrivé à 21h13, LETONDAL (Cult), TOURNIER (Ferrières-les-Bois), DOBRO (Franeay), MIGNEROT (Gézier-et-Fontenelay), PINASSAUD (Jallerange), MALESIEUX (Lantenne-Vertière), GAUGRY Michel (Malans), RONDOT (Marnay), BEURAUD Yann (Montagney), PETIGNY (Motey-Besuche), COMBEAU (Pin), VOIRIN (Pin), MORALES (Recologne), BRUCKERT (Recologne), DUCRET D. (Sauvagney), MARCHAL (Sornay), DOUBEY (Villers-Buzon), ABISSE (Vregille).

Absents excusés :

M. GAILLARD donne pouvoir à M. MALESIEUX,
M. PERRET donne pouvoir à M. ABISSE,
Mme LACOUR donne pouvoir à M. DECOSTERD,
M. PELOT donne pouvoir à M. MALESIEUX,
M. BALLOT donne pouvoir à Mme THIELLEY,
Mme BERCOT donne pouvoir à Mme SCHWEITZER,
M. AUBRY donne pouvoir à Mme ANTOINE,
M. HENRIET Christophe remplacé par sa suppléante Mme. HENRIET Lucie,
M. RENAUDOT Claude remplacé par son suppléant M. BELUCHE Robert,
M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie,
M. MEUTELET Patrick remplacé par sa suppléante Mme SIFRE-FRANCOIS Christel,
M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique,
M. DARDELIN Martial,
M. COTTIN Antoine,
M. STIRNEMANN Claude,
M. REIGNEY Frédéric,
M. GENDREAU Dominique.

Absents :

MM. SIMON Florian, ZANGIACOMI Pierre, NOIRMAIN Jocelyn

M. Braichotte étant arrivé en séance à partir de 21h13 (à l'issue du point n°2) :

50 votants jusqu'à 21h12 (points 1. 2. 3.)

51 votants à partir de 21h13 (points 4. et suivants)

Secrétaire de séance : M. HUMBERT Patrick

Documents préparatoires envoyés par mail aux membres du conseil communautaire pour la séance du 22 juin 2021 :

- Compte-rendu du Bureau du 16 juin 2021
- Tableau des délégations au Bureau et au Président

- Document présentant le projet de maison de santé, établi par les professionnels de santé initiateurs du projet

Le Président fait part du mécontentement de certains élus par rapport à l'organisation d'un conseil communautaire le mardi. Il présente ses excuses pour le changement de jour du conseil communautaire et rappelle que majoritairement les conseils communautaires ont lieu le lundi soir. Il indique qu'exceptionnellement, en réunion des Vice-Présidents il a été décidé de déplacer le conseil communautaire au 22 juin pour ne pas priver les élus de se rendre ou d'organiser la fête de la musique. A cette réunion de Vice-Présidents les modalités d'organisation de la fête de la musique n'étaient pas encore publiées. Il ajoute qu'ensuite il a pris lui-même d'autres engagements pour le lundi 21 juin. Il indique qu'il faut même regarder les dates de matchs de football pour programmer les réunions, que ça devient compliqué.

Par ailleurs, il rappelle à tous les élus de bien signer la feuille d'émargement.

Un élu indique qu'il a envoyé un pouvoir par MMS. Le président rappelle la procédure d'envoi des pouvoirs par mail.

Le Président demande aux délégués s'ils approuvent le procès-verbal du conseil communautaire en date du 25 mai 2021.

Approuvé à l'unanimité

Le Président indique qu'en raison de la période de réserve électorale, Madame Chauvin, Chef de Bureau de l'appui aux collectivités territoriales à la Préfecture de Haute-Saône n'est pas autorisée à intervenir pour présenter le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) en conseil communautaire. L'intervention est donc reportée au 19 juillet date de réunion dédiée au CRTE qui prendra probablement la forme d'une conférence des maires.

1. Convention avec la mairie de Saint-Vit pour l'utilisation de la crèche : proposition de poursuite en 2021

La Vice-Présidente en charge du scolaire, périscolaire et de la petite enfance indique que depuis le 1er janvier 2017, la Commune de Saint-Vit a repris la gestion de la crèche à Saint-Vit suite à la dissolution de la communauté de communes du Val Saint-Vitois.

Elle ajoute que la commune de Saint-Vit propose de renouveler la convention avec la CCVM pour accueillir les enfants des familles des communes de la CCVM proches de Saint-Vit.

Actuellement 16 enfants du Val Marnaysien sont accueillis à la crèche à Saint-Vit. 11 enfants seront accueillis à partir de septembre 2021.

Elle indique que le coût 2020 est de 1,13 € de l'heure avec une facturation deux fois dans l'année et une régularisation en janvier N+1 au coût réel.

Il est proposé de signer la convention de renouvellement avec la commune de Saint-Vit.

Un élu demande le coût du service.

Le Président indique que sur les documents budgétaires, pour 2020, la CCVM a réglé 11 522 € et que 17 000 € ont été budgétés pour 2021.

La Vice-Présidente en charge du scolaire, périscolaire et de la petite enfance indique qu'il reste à régler pour 2020 une facture de 1 218.45 €, au titre de la régularisation annuelle.

Le Président ajoute que les Francas ont envoyé un courrier récemment annonçant un coût horaire plus important, sans doute à cause des effets dûs à la Covid ; qu'il est prévu de rencontrer les Francas pour discuter du prix.

Un élu demande si le coût horaire est équivalent à celui de la crèche à Marnay. Le Président indique qu'il tend à s'en approcher.

Un élu demande si 1.13 € c'est ce que paient les parents ou si c'est le reste à charge de la CCVM. Il est répondu que c'est le reste à charge pour la Communauté de Communes.

Un élu indique que sa Commune souhaitait créer une micro-crèche, qu'il avait demandé l'accord à la CCVM, laquelle lui a refusé au motif qu'il n'y avait pas de besoin sur le secteur. Il ajoute que là il constate que les enfants de la CCVM sont nombreux à aller à la crèche de Saint-Vit.

Le Président répond que tout d'abord les effectifs fluctuent beaucoup, et que deuxièmement la CCVM, si elle était amenée à créer une crèche ou une micro-crèche, elle la créerait là où il y a un manque de structure. Il convient de rechercher l'équilibre des territoires, y compris en conventionnant avec les communautés de communes voisines.

Il ajoute qu'il a proposé à l'élu d'installer une maison d'assistants maternels (MAM) dans l'école de son village, une fois que celle-ci ne servira plus.

Le Président explique que lorsqu'il a rencontré la CAF quand la décision a été prise de fermer la micro-crèche à Jallerange, il a indiqué que la CCVM créerait une nouvelle structure si le besoin s'en faisait ressentir.

Il rappelle également qu'une commune ne peut pas aider à construire une structure de petite enfance publique étant donné que les communes ont transféré la compétence à la CCVM.

Il est alors fait état des MAM existant sur le territoire, et des structures qui se montent à Recologne et prochainement à Jallerange.

Un élu indique que sur sa Commune la micro-crèche qui venait de se monter était privée. Il ajoute que sa Commune a pu aider la structure étant donné que la CCVM exerce la compétence petite enfance uniquement dans le cadre de structures publiques, qu'ainsi si le projet est porté par une structure privée, les communes ont la possibilité de financer ou de fournir une aide au démarrage.

Une élue demande depuis quand on sait qu'il va y avoir une augmentation au niveau de la convention à signer avec Saint-Vit ? Le Président indique que l'information est récente, qu'il va rencontrer les responsables. Certains élus s'insurgent de l'envoi si tardif de l'information relative à la hausse de tarif.

Un élu demande si la CCVM signe avec les Francas ou avec la Ville de Saint Vit. Le Président lui répond avec la Ville de Saint Vit.

Le Président demande à mettre au vote le renouvellement de la convention. Certains élus disent qu'ils acceptent de voter le principe du conventionnement mais pas la hausse du coût horaire ; ils indiquent qu'il aurait fallu négocier puis ensuite présenter au vote.

Un élu indique que si on a réglé 11 522 € l'année dernière, il n'y a pas assez avec les 17 000 € inscrits au budget. Le Président rappelle que dans les 11 522 € réglés en 2020 il y a une facture de régularisation de 2019.

Le Président demande si les élus acceptent de signer la convention pour que les enfants de la CCVM habitant les communes voisines puissent aller à la crèche à Saint Vit.

Après vérification, la hausse de coût évoquée correspond à la hausse qui a eu lieu de 2019 (0.93 €) à 2020 (1.13€) ; aucune augmentation n'est prévue dans la nouvelle convention, le coût étant le même que celui de 2020 comme indiqué dans le document préparatoire au conseil communautaire, à savoir de 1,13 €/heure. La convention court à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de deux ans renouvelable un an par tacite reconduction.

Voté à la majorité (5 abstentions)

2. Aides économiques dans le cadre du Fonds Régional des Territoires

Le Président indique qu'au titre des aides du Fonds Régional des Territoires destiné à encourager la relance économique le comité de sélection composé des Vice-Présidents s'est réuni le 21 juin 2021 pour instruire les demandes suivantes :

Quatre demandes ont été déposées au titre du volet « investissement » par :

- La société Deco Leta à Etrabonne, entreprise de fabrication d'étagères décoratives dont le gérant est M. Ghislain MIRAUCOURT. Opération : achat de matériel informatique
L'entreprise ayant été créée après le 16 mars 2020, la demande n'est pas éligible.

- La SARL Burgy à Cugney, entreprise de terrassement, maçonnerie dont le gérant est M. Alexandre Burgy. Opération : achat d'une minipelle.

Montant de l'opération : 24 500 € HT

Montant de l'aide proposé : 4 000 € (l'entreprise ayant déjà été aidée à hauteur de 6 000 € par la CCVM et la Région par délibération du conseil communautaire du 1^{er} mars 2021) répartis en 666.67 € par la CCVM et 3 333.33 € par la Région.

Le Président rappelle qu'une entreprise peut déposer plusieurs demandes de subvention, mais qu'elle est limitée à 10 000 € d'aides au total.

- La société La Brailleuse à Sauvagny, entreprise de fabrication et vente de bière artisanale dont le gérant est M. Maxime POULOT. Opération : achat d'un fermenteur réfrigéré de 8hL.

Montant de l'opération : 2 731 € HT.

Montant de l'aide proposé : 546.20 € répartis en 91.03 € par la CCVM et 455.17 € par la Région.

- La SAS Monnier à Marnay dont les associés sont MM. Claude et Damien MONNIER et Mme Anne-Emilie PRIOLET. Opération : achat d'un robot de palettisation équipé d'un bras et d'un préhenseur.

Montant de l'opération : 87 315.00 € HT.

Montant de l'aide proposé : 6 000 € répartis en 1 000 € par la CCVM et 5 000 € par la Région.

Une demande a été déposée au titre du volet « actions collectives » par :

- La CC du Val Marnaysien dans le cadre du projet de mise en place de la plateforme d'achat en ligne Teekers auprès des artisans, commerçants, producteurs de son territoire peut bénéficier du FRT au titre du volet « actions collectives ».

Coût des premières adhésions (vingt adhésions) sur la première année de fonctionnement : 8 400 € HT

Montant de l'aide proposé : 8 400 € répartis en 1 400 € par la CCVM et 7 000 € par la Région.

Un élu indique que la Société Déco Leta a sans doute plus de besoins en tant que jeune entreprise que certaines entreprises bénéficiaires qui sont plus solides et qui disposent de moyens plus importants. Le Président indique qu'il a remarqué la même chose lors du comité de sélection, mais qu'il y a des règles d'attribution des aides, que la CCVM gère également les fonds régionaux, et que le fonds est dédié à la reprise économique.

Un élu demande si l'aide attribuée à la CCVM dans le cadre de la mise en place de Teekers, c'est bien pour une seule année. Il est répondu qu'il s'agit du démarrage, qu'on fera des demandes pour la contribution à régler sur les périodes suivantes.

Le Président propose de valider les propositions faites par le comité de sélection.

Voté à l'unanimité

3. Délégations au Bureau et au Président : ajustements à la demande de la Préfecture

Voir Compte-rendu du Bureau du 16 juin 2021 et tableau des délégations au Bureau et au Président.

Le Président rappelle que la Préfecture a signalé que dans le cadre des délégations au Bureau et au Président votées par délibérations du Conseil communautaire du 16 juillet 2020, deux délégations étaient attribuées à la fois au Bureau et au Président. Il ajoute que cette alerte a permis de faire une actualisation de l'ensemble des délégations. Il demande aux élus s'ils ont bien reçu le tableau présentant les délégations au Bureau et au Président. Ils répondent par l'affirmative.

Le Bureau réuni en séance le 16 juin 2021 a travaillé sur la question et a donc émis des propositions.

Le Président demande s'il y a des questions ; en l'absence de questions et de remarques, il propose de valider les propositions faites par les membres du Bureau et de modifier les délégations conformément au tableau de propositions.

Voté à l'unanimité

M. Braichotte rejoint la séance à 21h13.

4. Avis de principe sur le projet de maison de santé à Marnay

Voir document présentant le projet de maison de santé, établi par les professionnels de santé initiateurs du projet et compte-rendu de la réunion de Bureau du 16 juin 2021 joints.

Le Président rappelle que le projet de maison de santé pluriprofessionnelle a été présenté lors de la Conférence des Maires du 3 mai 2021. Il indique qu'à la Conférence des maires il avait des questions et qu'il craignait les enjeux et les conséquences sur le budget de la CCVM, la capacité d'autofinancement. Il ajoute qu'après avoir pris l'attache de l'ARS qui émet un avis favorable, de la DGFiP pour qui la seule obligation est de mettre en place un budget annexe qui n'impactera pas le budget général, son avis a évolué.

La seule démarche qu'il reste à réaliser est de prendre attache auprès des services préfectoraux pour prendre la compétence de construction de maison de santé pluriprofessionnelle (MSP).

Il rappelle que parmi les élus, certains avaient émis le souhait de conserver le bâtiment dans le patrimoine de la CCVM et de continuer la location aux médecins, y compris après l'expiration du remboursement de l'emprunt.

Il indique que depuis cette réunion il a également rencontré les professionnels de santé initiateurs du projet avec ses Vice-Présidents le 10 juin 2021, et qu'ils ont partagé leur souhait de reprendre la propriété du bâtiment à l'issue du remboursement de l'emprunt ; il indique que les médecins ont également affiné le coût prévisionnel du projet avec leur architecte. Le coût prévisionnel s'élève à ce jour à 2,7 M€ TTC comprenant l'acquisition du terrain d'assise, la viabilisation, la construction du bâtiment. Il rappelle qu'ils achètent en intégralité le terrain situé à côté d'Intermarché, qu'ensuite, 1/3 servant d'assise à la MSP serait revendu à la CCVM, 1/3 servirait à réinstaller la pharmacie et 1/3 sera revendu.

Le Président ajoute que dans tous les cas louer implique d'assurer l'entretien, s'assurer du remplacement des médecins dans les cellules ; gérer un tel bâtiment d'au moins 17 cellules est une lourde charge.

Le Président indique qu'une rencontre fortuite a eu lieu avec M. Blinette, Président du Val de Gray, Communauté de Communes qui a construit une maison de santé ; il souhaite rencontrer le maire d'Amancey, où une maison de santé a été construite.

Un élu dit qu'à Amancey c'est la ville qui prend en charge le projet, pas la communauté de communes ; que la commune de Marnay n'a qu'à prendre en charge le projet.

Le Président indique que la collectivité ne fait qu'être facilitateur du projet pour capter les subventions.

Le Vice-Président en charge des finances ajoute que sur Gray c'est bien la Communauté de Communes qui porte le projet.

Le Président indique que parfois à la Communauté de communes il y a des sujets de discorde, ce projet pourrait être fédérateur et en faveur de toute la population. L'objectif est de construire un contrat qui permette de ne prendre aucun risque juridique ou financier, de pour cela s'entourer d'avocats, car la CCVM n'est pas un bailleur.

Le Vice-Président indique que la SCI représentant les professions médicales a signé un compromis de vente, lequel sera caduc en début d'automne.

Le Président indique que si on vote un accord de principe c'est un signe fort à l'égard des médecins, qui pourront s'engager dans l'achat du terrain. Il ajoute que le Maire de Marnay a indiqué que si ce n'était pas la CCVM qui portait le projet ce serait la Commune.

Le Président conclut que ce projet permet de porter une image positive de la CCVM.

Un élu demande s'il est nécessaire de prendre la compétence santé. Le Président précise qu'il ne s'agit pas de la compétence santé mais bien précisément de la compétence construction de MSP.

Un élu demande, si la CCVM devra investir dans les structures de même type qui sont sur le territoire (Emagny ou Recologne). Le Président répond qu'il faudra en tout premier lieu l'accord de l'ARS. Le 1^{er} Vice-Président indique que la compétence ne sera pas de réparer ou de faire des extensions mais bien la construction de MSP.

Un élu indique que si la CCVM monte le projet à Marnay elle tue les projets aux alentours.

Le Président répond que le but n'est pas d'aller recruter de nouveaux médecins, car les professions médicales amenées à s'installer sur la MSP à Marnay sont déjà toutes présentes sur Marnay ; elles ne demandent qu'à se regrouper indique la Vice-Présidente en charge du scolaire, périscolaire et de la petite enfance.

Un maire indique que lorsque le cabinet médical établi sur sa commune s'est construit, aucun professionnel de santé n'a demandé quoique ce soit.

Un élu indique que du fait de l'éloignement, il n'ira jamais à la MSP à Marnay, que c'est la commune qui doit porter le projet. Le Président répond que chacun est libre d'être fidèle à son médecin.

Un élu indique qu'en France on a une médecine libérale qui doit financer ses propres bâtiments, que déjà on donne des aides aux entreprises sans avoir de règles, qu'on n'a pas à s'engager dans la construction d'une MSP, d'autant qu'on n'est pas dans un désert médical, qu'il suffit de regarder la carte interactive. Cet élu ajoute qu'il avait suggéré de demander qu'un service d'urgence soit créé sur la MSP.

Le 1^{er} Vice-Président témoigne de la construction de la maison de santé sur Pesmes. Les praticiens sont toujours satisfaits, il y a même un studio au sein de la MSP pour les médecins remplaçants, une salle de réunion permettant les échanges.

Il indique que toute une dynamique se construit autour de la MSP.

Une élue demande si des cellules seront disponibles pour d'autres spécialités. Le 1^{er} Vice-Président indique que les médecins ont fait un premier recensement de tous les praticiens intéressés, que lorsque le dossier sera ficelé il n'y aura pas de cellule vide. Il ajoute qu'à Pesmes, ils refusent même des demandes d'installation, qu'il n'y a jamais de cellule vide.

Un élu demande ce que deviendra l'ancienne pharmacie si 1/3 du terrain est destiné à la construction d'une pharmacie. Le Vice-Président en charge des finances indique que ce n'est pas une nouvelle pharmacie qui s'installera mais bien celle qui existe et dont la mise à disposition du terrain actuel va arriver à échéance prochainement.

Un élu indique que ça ressemble bien à un pôle scolaire : on regroupe pour optimiser les services. Il souhaite savoir si on est sûr qu'on ne va pas nuire aux autres maisons de santé : si un professionnel part, est-ce que ceux de Recologne ou Emagny ne rejoindront pas la MSP à Marnay ?

Un élu demande si les projets existants vont se rattacher à cette compétence. Il est rappelé que non, que la compétence sera bien la "construction de maison de santé pluriprofessionnelle" ; la rénovation ne sera prise en compte.

Un élu demande si tous les frais seront pris en charge dans le budget annexe. Le Président indique qu'il y aura même une partie du salaire d'un agent de la CCVM en charge du dossier qui sera inscrit dans le budget annexe.

Le Président ajoute qu'il faut aussi regarder la qualité de service qui sera rendue ; il faut se rendre compte de l'état des locaux actuels des professionnels de santé sur Marnay : certains locaux manquent d'accessibilité, certains sont vétustes.

Le Vice-Président en charge du scolaire, du périscolaire du gymnase indique qu'il y aura toujours des besoins d'autant plus qu'en 2030, 30% de la population sera âgée de plus de 60 ans.

Le Président indique qu'il identifie vraiment ce projet comme étant intercommunal.

Le Vice-Président en charge des finances indique que la voirie restera communale. Un élu demande à ce que la Commune l'écrive.

Le Président indique qu'il souhaite créer une commission dédiée à ce projet.

Il ajoute que l'objectif après la prise de compétence, c'est la signature d'une convention avec les médecins.

La question d'installer un service d'urgence est rappelée.

Le Président répond que le secours à la personne est de la responsabilité des départements via le SDIS. Il indique que la réflexion porte également sur l'accompagnement par les médecins sur des actions de prévention, sur des actions avec les enfants, les personnes âgées du territoire. Demander un bonus, une petite contrepartie sur les besoins de notre collectivité est fortement envisagé.

Un élu indique que c'est clair qu'on votera contre s'il n'y a pas de service d'urgence car il y a des exemples de maisons de santé conditionnées à la création de service d'urgence.

Un élu indique que le problème au niveau des urgences c'est le recrutement des médecins, mais aussi dans le cas d'espèce la proximité de Besançon.

Il faudra définir la notion d'urgence : présence d'un médecin au-delà de 20h ? réaliser un point de suture à tout moment ?

Un élu indique que c'est comme les aides données aux entreprises sans condition, on va aider à des médecins libéraux à s'installer. Il ajoute qu'il attend toujours qu'on parle d'action sociale, de vraies actions sociales. On ne parle pas des 10% de pauvres présents sur la CCVM, on parle toujours des aides aux entreprises.

Le Vice-Président en charge des finances rappelle que ce sont les entreprises qui font vivre le territoire, qui sont créatrices d'emplois. Il ajoute que le centre social est en discussion sous la forme d'un centre social itinérant.

Un élu demande si la CCVM sera engagée sur la durée de vie du bâtiment. Le 1^{er} Vice-Président rappelle que non, qu'on mettra en place une location-vente sur 10 ou 15 ans.

Un élu demande à qui vont s'adresser les professionnels quand il y aura des problèmes sur le bâtiment. Le 1^{er} Vice-Président indique que la garantie décennale s'appliquera les 10 premières années, qu'il faudra prévoir une clause de substitution de la responsabilité pour la période courant des 10 à 15 ans.

Un élu demande qui prendra en charge l'étude juridique. Le Président répond que ce sera la CCVM, et que tous les frais y compris les frais d'ingénierie (salaires d'agents au prorata du temps consacré) seront inclus dans le budget annexe.

Un élu demande si on va engager des frais avant de s'engager.

Le Président indique qu'il va réunir la CLECT, créer une commission dédiée, rencontrer des architectes. Le 1^{er} Vice-Président indique un point de vigilance : ne pas percevoir de loyer tant que les subventions ne sont pas versées.

Un élu demande qui fait l'avance de fonds. Il est répondu que la CCVM va mettre en place une ligne de trésorerie et on intégrera les frais dans le coût du loyer.

Des élus demandent ce que veut dire "avis de principe".

Un élu demande si c'est la CCVM qui achète le terrain. Le Président répond que non ce sont les médecins au travers de leur SCI ; ensuite ils revendent le terrain d'assise à la CCVM.

Un élu indique qu'il ne peut en l'état se prononcer, ni donner un accord de principe.

Le Président indique qu'il a donné la parole aux élus au travers des réunions qui ont abordé le sujet : la conférence des Maires, le Bureau, aujourd'hui le Conseil communautaire ; il demande s'il y a d'autres prises de paroles qui pourraient faire avancer la réflexion.

Un élu demande quel est le rôle de la CLECT dans tout ça. Le Président indique qu'elle étudiera la prise de compétence et donnera son avis sur les attributions de compensation (AC). On espère qu'il n'y aura pas d'impact sur les communes. Un élu indique qu'on n'agit pas dans le bon ordre.

Il est indiqué que la CLECT va avoir très vite travaillé car il n'y a pas de prise de compétence à la commune.

Un élu demande si la CCVM sera représentée au sein de la SCI des professionnels de santé ? Il est répondu que non.

Un élu demande si on a annoncé un délai aux professionnels. Le Président répond qu'ils savent d'ores et déjà qu'il faut 14-18 mois d'instruction et 14-18 mois pour la construction.

Un élu propose que l'Etat, la Région, le Département écrivent le montant qu'ils peuvent nous donner. Un élu demande si ce sera une SCI qui portera le projet au niveau des médecins ou une SISA (Société d'intérêt de soins ambulatoires) ce qui répondrait à la question de l'élu qui souhaite mettre en place un service d'urgences.

Le Président indique qu'on lancera l'opération que lorsqu'on aura tous les feux au vert.

Le Président soumet le projet de maison de santé pluriprofessionnelle à un avis de principe.

Avis positif voté à la majorité (12 contre, 3 abstentions)

5. Subventions aux associations

La commission tourisme n'ayant pu être réunie en amont du conseil communautaire, il est proposé de reporter ce point à une séance ultérieure.

6. Procédure de mise en concurrence auprès du CDG70 pour la passation d'une convention de participation pour le risque prévoyance

Depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents. Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux Centres de Gestion de la fonction publique territoriale pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Le Centre de gestion de la Haute-Saône se propose de réaliser cette mise en concurrence afin d'aboutir à la conclusion d'un contrat d'assurance Prévoyance à l'échelle du département. Le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités et établissements publics. Les collectivités et établissements publics conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités et établissement se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents. Cette participation devra être un montant unitaire par agent, ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité technique.

Il est proposé de donner mandat au CDG70 pour entrer dans la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation pour le risque prévoyance.

Il n'y a pas de question.

Voté à l'unanimité

7. Créations/suppressions de postes

Il est présenté, qu'en vue de la rentrée scolaire 2021, il est nécessaire de créer de nouveaux postes :

Site	Grade	Durée hebdo de service	Nombre de postes
Ecole à Pin	Adjoint d'animation ppal 2 ^{ème} classe	10.5 h	1
Ecole à Pin	Adjoint d'animation ppal 2 ^{ème} classe	2 h	1
Accueils de loisirs à Marnay, Montagney, Pin	Adjoint d'animation ppal 2 ^{ème} classe	6.5 h	4
Accueil de loisirs à Sornay	Adjoint d'animation ppal 2 ^{ème} classe	12.5 h	1
Accueil de loisirs à Montagney	Adjoint d'animation ppal 2 ^{ème} classe	13 h	1
Siège	Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe	35 h	1
Accueils de loisirs à Marnay et Recologne	Adjoint d'animation	19h	2

Et de supprimer :

- 1 poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à 35 heures
- 2 postes d'adjoint d'animation principal 2^e classe à 19h

Un élu demande si c'est bien un poste nouveau qui est créé au bureau ; il est répondu que non il n'y a pas de recrutement, le poste d'ATSEM supprimé devient un poste d'adjoint administratif suite à un souhait de reconversion d'un agent. L'élu demande également si le poste d'ATSEM sera remplacé. Il est répondu que si le poste d'ATSEM est remplacé ce sera un poste financé par la CAF.

Voté à l'unanimité

8. Questions diverses

- ✓ L'exposition « Des Visages des villages » aura lieu le 4 juillet prochain de 9h à 17h sur 11 communes de la CCVM. Une communication sera envoyée par mail aux communes pour diffuser sur Panneau Pocket.
- ✓ Panneau Pocket : 25 communes ont rejoint l'application ; il est rappelé que ce canal peut être utilisé pour communiquer, qu'il ne faut pas oublier de retourner le formulaire à la société ; un élu indique que sa commune dispose déjà d'un site internet, qu'elle est sur Facebook et ne souhaite pas faire doublon ; une élu indique que sur sa commune certains usagers réfractaires aux réseaux sociaux ont téléchargé Panneau Pocket ; une autre commune continuera à imprimer des bulletins municipaux surtout pour les personnes âgées éloignées du numérique.
- ✓ Un maire indique que sur sa commune il a vu arriver semaine dernière 1500 enfants dans les bois de son village ; il indique qu'il trouve regrettable de ne pas avoir été prévenu. D'autres élus indiquent qu'il s'agissait d'une sortie scolaire organisée par l'USEP.
- ✓ Le Vice-Président en charge de la communication évoque une opération de collecte de mobiles usagés relayée par l'Association des Maires ruraux du Doubs ; il indique que le document de présentation de cette action soutenue par Emmaüs international sera envoyé avec le compte-rendu.
- ✓ Le Président indique que le Bureau a validé l'achat de boîtiers de vote électronique.
- ✓ Le 1^{er} Vice-Président indique que deux développeurs de centrales photovoltaïques au sol ont contacté la CCVM pour trouver du terrain. Ils s'installent principalement sur des anciens centres d'enfouissement de déchets, des carrières, des friches industrielles. Si les communes sont intéressées, elles peuvent s'adresser à la CCVM pour une mise en relation.

- ✓ Une invitation aux estivales de Saône est distribuée. Il s'agit d'un concert du groupe électro-folk Isaya qui aura lieu dans le jardin du presbytère à Montagney le 28 juillet à 20h30.
- ✓ Un élu propose de mettre à l'étude deux points :
 - la question du prix des composteurs : voir pour éventuellement mettre en place une sorte de consigne : le premier composteur est acheté, les suivants sont gratuits ;
 - la question des fournitures scolaires gratuites ; le Vice-Président en charge du scolaire du périscolaire et du gymnase indique qu'une grande partie des fournitures est prise en charge par la CCVM par le biais d'une dotation de 36€ par élève par an ; une enveloppe de 500 € est attribuée pour les projets. Si certains enseignants demandent une liste de fournitures à la rentrée, elle est très succincte.
- ✓ Le Président indique les dates de réunions à venir :
 - Le 6 juillet 18h00 – réunion de la CLECT pour établir son président
 - Le 12 juillet de 18h00 à 21h réunions de secteurs avec le CD70 dans le cadre de PACT 2
 - Le 13 juillet à 18h00 - réunion de la CLECT
 - Le 19 juillet à 19h00 réunion CRTE (format à confirmer) : le Président incite à réfléchir dans les conseils municipaux pour faire tout l'inventaire de tous les projets à inscrire dans le CRTE, que les projets soient chiffrés ou non, dans un premier temps.

La prochaine réunion de conseil communautaire aura lieu le 26 juillet 2021.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22h35.